



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/380
10 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

308ème séance plénière

PC Journal No 308, point 1 de l'ordre du jour

DECISION No 380
REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE

Le Conseil permanent accueille la République fédérale de Yougoslavie en qualité d'Etat participant de l'OSCE au vu de la lettre de la République fédérale de Yougoslavie, en date du 6 novembre 2000, publiée sous la cote CIO.GAL/116/00.